

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE MONTMORENCY  
COMMUNE DE MARGENCY**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 14/11/2025

\*Date d'Affichage : 14/11/2025

\*Conseillers en exercice : **23**

\*PRÉSENTS : **15**

\*VOTANTS : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Etaient présents :** Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints, Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Sophie Rima GHADBAN Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET

**Etaient absents excusés :**

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN, Monsieur Claude COLLINEAU pouvoir à Monsieur David DUMEUNIER, Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Monique MORNACCO pouvoir à Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Christel COHENDET, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Thierry LACOUR,

Madame Murielle FANOUILLERE a été désignée Secrétaire de séance

**DEL 9 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6, 2

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser le tableau des emplois de la Commune de Margency, pour tenir compte de l'évolution des besoins,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances du jeudi 13 Novembre et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**CREE** : 1 poste d'Adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**DIT** que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice sur les dépenses du personnel - chapitre 012 du budget.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte dès sa transmission  
en Sous-Prefecture le**

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A  
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter  
de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 21/11/2025

Le Maire,

Thierry BRUN

